

Comptabilité

De l'établissement des comptes annuels aux conseils en matière de gestion, de droit fiscal, de droit social, l'Expert-Comptable est le conseil permanent du chef d'entreprise. Il apporte une réponse ponctuelle et adaptée aux différents événements de la vie de l'entreprise. En fonction des besoins de l'entreprise, l'Expert-Comptable intervient notamment dans le domaine suivant : Comptabilité : - mise en place d'une comptabilité adaptée à l'entreprise, - tenue de la comptabilité, - surveillance et vérification de la comptabilité, - établissement de situations intermédiaire, - comptabilités informatisées, - élaboration des comptes annuels.